



■ Le mot du Maire ■ ■ ■

Un an après le début de mon mandat de maire et dans un contexte économique peu favorable, l'exercice comptable 2008 de notre petite commune a été clôturé avec un excédent confortable.



Cette situation a permis de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales malgré des investissements importants en cours et à venir : La création de la salle polyvalente, l'étude de la carte communale et quelques travaux de voirie (réfection de rues).

Durant l'été, la numérotation des habitations verra son aboutissement.

Début août, la traditionnelle fête locale permettra à tous, jeunes et moins jeunes, habitants et vacanciers, de se retrouver. Je vous invite à participer à cet évènement festif placé sous le signe de la rencontre, de la musique, de la danse et de la bonne humeur.

J'espère que le beau temps accompagnera, tout au long de ces trois jours de fête, nos dévoués organisateurs.

Enfin, je souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous, sans oublier nos petits écoliers...

Robert Aribaud

■ Informations Communales ■ ■ ■

Les chiffres du budget 2009



Dans sa séance du 9 avril dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les budgets 2009.

Ces budgets s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
M14 (Commune)	304 370,79	654 325,53
M49 (Eau & Assainissement)	81 821,96	100 000,00

Les élus décident de maintenir pour 2009, les taux des années précédentes :



Taxes Locales	Taux en %	Produit attendu En euros
Habitation	18,41	37 188
Foncier bâti	28,78	41 098
Foncier non bâti	103,13	16 501
Professionnelle	17,28	9 694
Total du produit fiscal attendu		104 481

Mairie ouverte au public le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 17h à 19h
Tél. 04 68 94 23 51—Télécopie 04 68 94 53 46 — Courriel : mairie.carlipa@wanadoo.fr

■ Informations Communales (suite) ■ ■ ■



Le Plan national canicule prévoit des actions spéciales pour venir en aide aux personnes vulnérables isolées en cas de canicule. L'expérience a montré les situations de détresse particulière dans lesquelles certaines d'entre elles ont pu se retrouver.

La canicule et nous

La réglementation prévoit la tenue d'un registre dans la commune pour que puissent y être inscrites les personnes vulnérables afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence » par le préfet dans des situations d'évènement exceptionnel menaçant la santé des personnes.

Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...)

Comment s'inscrire sur ce registre ?

- Sur déclaration de la personne ou de son représentant légal, soit par écrit, soit sur appel téléphonique ou en se présentant à la mairie de Carlipa.
- L'inscription sur ce registre est facultative.
- Les personnes déjà inscrites l'année dernière seront réinscrites systématiquement pour cette an-



1, 2, 3... les numéros arrivent

Au terme de plusieurs semaines de travail, la première étape consistant en l'attribution d'un numéro par habitation est terminée. Elle sera prochainement validée par le Conseil municipal.

Dans les prochains mois, la fabrication et la pose de ces plaques sera confiée à une entreprise spécialisée.

Cette initiative permettra de faciliter, d'accélérer l'accès aux soins et services à domicile : médecins, secours d'urgence, service des eaux et électricité, distribution du courrier et des colis...

Un permis piéton pour les écoliers !!

Une action de prévention du risque piéton chez l'enfant a été menée en partenariat avec la gendarmerie nationale, la sécurité routière et le groupe Générali Assurance. Il est très important que dès le plus jeune âge, on apprenne aux écoliers à la fois comment se comporter mais qu'on leur enseigne également qu'il faut être vigilant parce que le danger peut aussi venir de l'autre. A l'issue de cette session, un permis piéton a été remis aux enfants afin de récompenser l'examen final passé avec succès par l'ensemble des élèves de CE1-CE2 de l'école primaire. La remise du diplôme a eu lieu à la mairie, présidée par Monsieur le Maire. Un goûter offert par la municipalité a clôturé cette agréable manifestation pleine de bon sens.



Les heureux diplômés

Les projets

Architecte et élus suivent les travaux

Des réunions de chantier sont tenues tous les vendredis matin en présence des différents corps de métiers, de l'architecte et des Conseillers Municipaux.

Ces rendez-vous permettent de suivre l'évolution du chantier et de prendre les décisions nécessaires à la poursuite de l'ouvrage.

Le gros œuvre est sur le point de s'achever, la toiture devrait être posée courant juin.

A ce stade de la construction, on devine plus précisément l'agencement futur de la salle et ses annexes.

■ Cadre de vie ■■■



Etude de plans

■ Vie associative ■■■



Jeux

Une activité jeux a été créée en début d'année. Une douzaine de joueurs se regroupe déjà tous les vendredis, pour pratiquer leurs jeux favoris : Belote, Tarot, Scrabble, etc. L'accès à cette section ne nécessite aucune adhésion à l'association.

Carlip'animations : Quoi de neuf ?

Quelques mots de la fête !!!

Le programme des 1, 2 et 3 août est en cours d'élaboration. Les activités habituelles seront au rendez-vous. Le côté musical a été confié, aux DJ IBIZA, PROZIC et MEGAMIX 2000.

Informations et photos sur www.carlipa.net



Jour de fête

■ Démographie ■■■

Naissances ■ Mayeul LATEYRON, le 17 mars 2009 à Carcassonne ■ Estéban PASCUA, le 12 avril 2009 à Carcassonne ■ Laura SIBRA, le 2 mai 2009 à Carcassonne

Décès

■ Pierre CAU, le 8 mars 2009

■ La maxime du bulletin

Il y a des personnes qui pleurent en apprenant que les roses ont des épines. D'autres se réjouissent quand ils savent que les épines portent des roses.

Confucius.

■ Rappels utiles ■ ■ ■

Le bibliobus est bientôt de passage : Pensez à ramener vos livres avant le jeudi 18 juin.

Les encombrants : La prochaine collecte aura lieu le jeudi 17 septembre

Tous les déchets à mettre dans votre caisse jaune !!!

Tri, mode d'emploi

Journaux, prospectus, magazines, cartonnettes propres

Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et briques alimentaires bien vidés

NOUVEAU

Bouteilles, pots en verre

(n'oubliez pas d'enlever les bouchons et les couvercles, merci !)

MOI JE TRIE MES EMBALLAGES

■ Dossier nature ■ ■ ■

De belles fleurs, mais attention danger !!!

Vous avez pu remarquer depuis quelques années, et en quantité de plus en plus importante cette fleur jaune doré dans les terrains vagues, prairies, lisières de champs ou de bois, sur les talus et bord de route jusqu'à 900 m d'altitude. Cette plante biennale, très vivace est originaire d'Afrique du Sud, introduite en 1947, envahit notre territoire et représente un danger.



Toute la plante est toxique surtout lors des premiers stades de végétation et lors de sécheresse. Lors de la consommation de fourrages conservés (foin, ensilage)

car même sec, il reste toxique, et l'organe cible est le foie. Sa toxicité a été décrite surtout chez les bovins, le cheval et l'homme (champs de blé contaminés par du séneçon). L'intoxication est le plus souvent chronique, suivi d'un amaigrissement progressif, d'une diminution d'appétit, de fatigue intense et **MORT** de l'animal, car il n'existe pas de traitement pour ces lésions hépatiques irréversibles. En productions animales, le lait devient toxique.

Le moyen le plus efficace à ce jour est l'arrachage systématique de chaque pied (précaution mettre des gants). L'arrachage doit s'effectuer au stade de jeune plantule ou à la floraison, mais doit être évité en période de fructification où la manipulation de la plante provoquerait la dispersion des graines. Après l'arrachage, il est préférable de ne pas les laisser sur place car sec, les animaux ne font pas de différence avec du foin.

Entretenir les prairies, limiter le surpâturage et semer les pâtures



avec du ray-grass anglais ou du trèfle blanc au fort pouvoir de recouvrement, sont des solutions pour limiter l'installation des séneçons.

L'utilisation d'insectes phytophages est à l'étude en France pour lutter contre le séneçon du Cap et le séneçon de Jacob.

Si vous voyez cette très jolie plante, ne la laissez pas nous envahir. Pensez à notre santé et celle de nos amis les animaux.

Photos : Séneçon du Cap